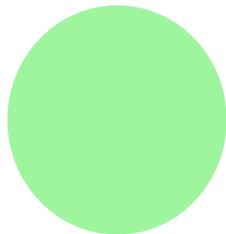


La Caisse d'allocations familiales de l'Ain a décidé de mener une démarche volontaire en matière de conditions de travail, cette démarche s'inscrivant dans le volet social du développement durable.

Ceci se traduit notamment par :

- la réalisation de réunions auprès du personnel sur les gestes et postures,
- la formation, par la médecine du travail, de quatre référents,
- la commande de matériel et mobilier en fonction des préconisations,
- la mise en ligne sur le Portail intranet institutionnel (rubrique "bien-être au travail" de l'Espace Ressources humaines) de fiches techniques reprenant les recommandations de la médecine du travail en matière de travail sur écran.



Votre Santé au Travail

Ergonomie et travail sur écran

Un travail statique et des gestes, où les articulations sont sollicitées de façon non physiologique, peuvent entraîner des douleurs et/ou des contractures. C'est le cas notamment du travail sur écran.



C'est pourquoi, à compter d'octobre 2010, une équipe de veille (4 référents) formée à l'ergonomie du poste de travail sur écran sera à votre disposition (coordonnées en page 2).

Cette équipe de référents aura pour objectif de proposer des améliorations des conditions de travail afin de prévenir l'apparition de douleurs ou de diminuer celles qui existent déjà.



LES REFERENTS ERGONOMIE

A qui vous adresser ?

Adeline FIRMIN, assistante gestionnaire budgets et marchés
 Brigitte POLGE, attachée aux Ressources humaines
 Jean-Marc BARREZ, responsable des moyens généraux
 Danielle GIVRE, secrétaire du service informatique

Pour les contacter :

Messagerie commune : Référents Ergonomie CAFBOURG-EN-B/CAF/BALF. Cette boîte aux lettres fonctionnelle Lotus est le mode de contact à privilégier.

En cas de besoin, le téléphone peut être utilisé :

Adeline FIRMIN - Tél. 04 74 45 48 24
 Brigitte POLGE - Tél. 04 74 45 60 68
 Jean-Marc BARREZ : Tél. 04 74 45 60 91
 Danielle GIVRE : Tél. 04.74.45.60.54



VOTRE DEMANDE :

Vous avez une interrogation précise concernant votre poste de travail (douleur à l'épaule, au cou, au dos... qui pourrait être liée à une mauvaise position), prenez contact, de préférence par messagerie, avec l'équipe de référents.

Les référents s'assureront alors que les problèmes soulevés relèvent de leur compétence. Dans la négative, vous pourrez être invité(e) à contacter un autre interlocuteur (médecin du travail, spécialiste etc...). Dans l'affirmative, ils vous proposeront une étude de votre poste.



LA REPONSE APPORTEE PAR LES REFERENTS

Un premier rendez-vous vous est proposé comprenant :

- un entretien individuel,
- une visite de votre poste de travail,

Ce rendez-vous étant pris sur votre temps de travail, n'oubliez pas d'informer au préalable votre hiérarchie pour accord. Prévoyez environ une heure pour ce premier rendez-vous

La visite de votre poste de travail est importante car elle permet l'observation de votre activité en situation réelle sur votre poste de travail habituel ou occasionnel. Il s'agit d'une simple observation qui se veut le moins intrusive possible et qui ne gêne ni votre activité ni celle de votre entourage.

Les référents rechercheront ensuite les solutions adaptées à votre situation avec éventuellement des essais et tests. Cela permettra de dégager les solutions les plus adaptées et de vous les proposer.

L'intervention sera formalisée par écrit et comportera une synthèse des recommandations. L'ensemble des documents vous sera proposé pour validation ou ajustement. Vous aurez la possibilité de demander que des éléments que vous considérez comme confidentiels ne soient pas consignés dans ce rapport.

Le document finalisé :

- Vous sera remis en double exemplaires dont l'un que vous pouvez transmettre au médecin du travail.
- La synthèse des recommandations sera transmise à l'unité RH ainsi qu'à l'administration générale et, le cas échéant, à la cellule budgets et marchés pour prise en compte des recommandations en termes de matériel et d'aménagement de bureaux, autant que faire se peut.



DELAI D'INTERVENTION

Les référents étudient les demandes qui leur parviennent dans leur ordre d'arrivée. Chaque demandeur, dans le mois qui suit sa demande :

- Se verra préciser le nom du référent qui a pris en charge son dossier,
- Sera contacté pour fixer la date du premier rendez-vous.